

**PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
GRILLE DE REMUNERATION TVL-SEC**

Cette grille n'est plus appliquée depuis le 1^{er} septembre 2013 pour les nouveaux contrats (mise en extinction).

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 20h/semaine devant élèves

2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2022**

Echelon	Ancienneté	Montant mensuel brut	Taux horaire HSE
1	0	4 053,19 €	50,66 €
2	1	4 499,76 €	56,25 €
3	3	4 740,22 €	59,25 €
4	6	5 207,40 €	65,09 €
5	10	5 853,23 €	73,17 €
6	15	6 037,38 €	75,47 €

Cette grille est indexée sur le TVL.

3. Autres éléments de rémunération

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Indemnité de suivi et d'orientation	1213,56 €	Montant annuel (versé mensuellement) – au prorata
Prime de professeur principal (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème})	1245,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (3 ^{ème} , 2 ^{nde})	1425,84 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Prime de professeur principal (1 ^{ère} , terminale)	906,24 €	Montant annuel (versé mensuellement)
Indemnité pour mission particulière (taux 1)	1250,00 €	Montant annuel (versé en 2 fois : sept.déc.)
Prime de Noël	80 % d'un mois de salaire	Versé en novembre
Indemnité de jury et d'examen		Montant forf. par copie et par candidat interrogé

Le secrétaire général

Sylvain Clairet

Le Secrétaire Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le proviseur

Alain Houille

